La campagne Osez le donner s'est terminée le 26 mai 2023. Grâce à vos dons, 700 soutiens-gorge ont été remis à la boutique la Vie en Rose de **Lebourgneuf pour** un don total de 700\$ à la Fondation du cancer du sein du

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ!!

Québec

Votre comité condition féminine



laVie en Rose

En Bref

Journal mensuel du Syndicat Interprofessionnel du CHU de Québec | Juin 2023

2- Éditorial de la présidente 3- Les bons coups de votre équipe syndicale 4- SISSS 5- Chaleur accablante dans votre milieu de travail 6—Congrès OPIQ 7- Matrice de risques 8-Osez le donner





Manifestation à Sherbrooke, le 13 juin, afin de donner le ton à la négociation et ainsi dire au gouvernement que les offres aux professionnelles en soins sont nettement insuffisantes.

C'est les 13 et 14 juin derniers, lors du dernier Conseil fédéral spécial négo, que votre Comité de négociation a fait le point sur les dernières semaines passées à la table de négociation. Le Comité a particulièrement souligné l'absence de réceptivité du gouvernement face aux demandes syndicales et a réaffirmé sa détermination à continuer de défendre les intérêts des membres de la FIQ.







Éditorial de la présidente



Chères collègues,

Nous voici presque arrivée à l'été, avec une certaine inquiétude afin que toutes les professionnelles en soins du CHU de Québec aient accès à des vacances cet été pour se reposer, s'amuser en famille et en amitié et se ressourcer en vue de l'automne qui s'annonce chaud.

La négociation entamée en novembre dernier suit son cours. La FIQ et le Gouvernement ont paraphé une entente pour le Grand Nord. Le premier ministre Legault s'amuse, dans les médias, à nous dénigrer en continuant à nous faire des offres insultantes, offres rejetées par la majorité des professionnelles en soins du Québec lors de notre sondage en mai. Il répète aussi que la négociation ne va pas bien avec la FIQ. La négociation avec la FIQ ne va ni mieux ni plus mal que dans toutes les négociations du secteur public. Elle continue lentement, le Gouvernement préférant discuter de ses offres à lui plutôt que des nôtres. L'heure est à la mobilisation! Il faut faire monter la colère de toutes les professionnelles en soins du Québec, cet été, pour arriver à l'automne où nous voterons un mandat de grève si les négociations n'ont pas été fructueuses pendant l'été. Il y a fort à parier que nous voterons ce mandat vers octobre. Que faut-il pour obtenir le droit de faire la grève? Premièrement que le TAT accepte nos services essentiels (ce qui vient d'arriver), qu'une médiation soit faite avec le gouvernement en regard de la négo (le médiateur est nommé donc ça suit son cours) et un mandat de grève voté et accepté par les membres de la FIQ au Québec, en assemblée générale ou, dans notre cas, en référendum. Nous devrons avoir un mandat de grève fort pour démontrer au Gouvernement que nous sommes décidées à aller au bout de nos revendications. D'ici là, nous aurons des activités, des moyens de pression à laquelle toutes nous devons participer pour s'informer et se mobiliser en vue d'être prêtes pour de plus grandes actions à l'automne.

À notre tour de ne pas se laisser imposer les propositions du gouvernement mais bien qu'il écoute nos demandes à nous, soient : un meilleur salaire, une conciliation vie personnelle/travail améliorée et une diminution de la

charge de travail.

Bon été à toutes et préparons-nous pour l'automne!

... Matrice de risques

Du côté de la médecine pédiatrique au CHUL, le code QR est toujours disponible jusqu'au 29 juin 2023. Sachez que la participation des salariées à ce questionnaire et aux rencontres subséquentes sont capitales dans l'élaboration des recommandations et la construction d'un plan d'action qui ressemblent à la réalité des équipes.

Grâce à la lettre d'entente no 21 des dispositions nationales de la convention collective, sur le forum de santé globale des salariées, votre syndicat est maintenant intégré à diverses étapes de la MRPS. Toutefois, vous êtes la clé du succès d'une matrice de risques. On considère que les données sont probantes, à plus de 30 questionnaires répondus en totalité. Aidez-nous à vous aider, lors-

qu'une matrice de risques psychosociaux vous est proposée,

répondez présentes.



Marie-Claude Cyr VP-SICHU de Québec, site CHUL Responsable du Comité Santé-Sécurité au Travail

Congrès OPIQ 2023

Le comité PDRH est heureux de permettre à 10 inhalothérapeutes, de participer au congrès de l'OPIQ. L'événement se tiendra les 22 et 23 septembre 2023, à Rivière-du-Loup. Les inhalothérapeutes ont du 12 au 29 juin 2023 16h00, pour soumettre leur formulaire. Un code QR est disponible sur les publicités et le lien du formulaire sur le portail RH ou dans une actualité sur le Spot. Le tirage aura lieu dans la semaine du 3 juillet 2023. Les gagnantes seront avisées par courriel, la semaine suivante.

Participez en grand nombre. Bonne chance à toutes!



Marie-Claude Cvr VP SICHU de Québec, site CHUL Responsable Comité PRDH.

Matrice de risques ...

L'identification de risques psychosociaux au travail et les façons de les contrer représentent un défi d'envergure tant pour les milieux de travail que pour les intervenants en santé au travail.

Plusieurs études ont démontré que certaines dimensions de l'organisation du travail ont des effets nocifs sur la santé, notamment sur la santé mentale, la santé cardiovasculaire et sur les troubles musculo-squelettiques. Les risques psychosociaux au travail sont des risques à la santé comme les autres et contrairement à ce que certains pourraient croire, il est possible de les mesurer et de mettre en place des interventions efficaces pour les contrôler.

L'élaboration et l'implantation des solutions doivent idéalement se faire en consultant le personnel et les acteurs clés du milieu: ils sont les mieux placés pour se prononcer sur leurs besoins et les risques à leur santé et pour proposer des solutions compatibles avec leur travail et leur bien-être.

Cette approche d'intervention participative sur l'organisation et l'environnement psychosocial du travail augmente les chances que les solutions soient adoptées par les travailleuses et par conséquent, qu'elles soient efficaces.

Actuellement, au CHU de Québec, deux matrices de risques sont en cours soit au Bloc-opératoire d'HSFA et à l'unité de médecine pédiatrique 0-17 ans du CHUL. En ce qui concerne le bloc-opératoire, le questionnaire est terminé et une rencontre en petit groupe est prévue, pour terminer la collecte et éclaircir certaines données obtenues par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Les bons coups de votre équipe syndicale



Le SICHU travaille pour la défense de nos membres et le respect de la convention collective. C'est pour cette raison que nous avons obtenu une victoire importante concernant les retards de transfert de postes. Un arbitre du travail a statué que les professionnelles en

soins devaient être dédommagées pour ce retard. Le 4 juin dernier, la Cour supérieure a confirmé une décision d'un arbitre du travail condamnant la pratique systématique du CHU de Québec, de recourir au temps supplémentaire obligatoire à l'Hôpital du Saint-Sacrement. La lutte se poursuit dans ce dossier. Une autre victoire a été de remporter le grief concernant la prime de soins critiques au prorata. Plusieurs professionnelles en soins ont obtenu une rétro du temps passé sur les unités de soins critiques qui a totalisé un règlement de plus de 400 000 \$. De plus, le 8 juin dernier, un arbitre du travail nous a donné raison dans le dossier du plan de développement des ressources humaines (PDRH). En effet, l'arbitre ordonne à l'employeur de verser plus de 4 000 \$ dans le programme de formation et blâme ce dernier de manquer de transparence dans la transmission d'information au comité paritaire. D'autres griefs concernant le budget du tronc commun seront entendus sous peu. Plusieurs dossiers importants sont en cours en 2023. Par sa détermination et son travail acharné, le SICHU défend victorieusement les droits des membres, surpassant chaque défi posé par l'employeur. Son dévouement se traduit par des succès indéniables, une voix forte pour la justice du travail au CHU de Québec.



Martin Savard
Agent syndical HDQ



SISSS:gesrisk

Un rapport de déclaration d'incident ou d'accident AH-223 doit être rempli le plus tôt possible après la constatation d'un événement, pour toute situation non souhaitée, redoutée ou indésirable qui a nui ou aurait pu nuire à la santé des usagers. Ce rapport d'incident doit être rédigé juste après la survenue de l'événement, quelle que soit sa gravité. Cette réaction immédiate est essentielle pour obtenir une description très précise des faits de la part des victimes ou des témoins.

Cette action est prioritaire et obligatoire, afin d'assurer des soins sécuritaires pour tous les patients, peu importe le centre d'activités où vous travaillez. De par nos codes de déontologie, nous avons le devoir de dénoncer ces événements qui peuvent porter préjudice à la santé des patients du CHU de Québec. Ce sont des données probantes importantes pour assurer la sécurité et la qualité des soins. De plus, elles peuvent être utiles comme données pour démontrer la surcharge de travail et aider à revoir l'organisation du travail.

Protégeons les patients, dénonçons ces évènements!



Marie-Claude Cyr VP SICHU de Québec, site CHUL Responsable **C**omité d'**A**nalyse **P**rofessionnelle

Chaleur accablante dans votre milieu de travail

L'été est à nos portes et cela signifie pour plusieurs d'entre nous, un risque de chaleur importante sur leurs centres d'activités. Afin de bien évaluer les risques reliés à cette situation, des outils sont disponibles sur le portail RH. Vous y trouverez des moyens de contrer les effets physiques ressentis à l'aide de mesures simples. Plusieurs facteurs entrent aussi en ligne de compte lorsqu'il s'agit de contraintes thermiques subies par le corps. En effet, la prise de certains médicaments ou des problèmes de santé chroniques peuvent venir altérer la tolérance à une hausse de température environnante importante. Ces derniers ne sont que deux exemples parmi d'autres qui devront être pris en considération lors des canicules à venir. N'oubliez pas que votre santé doit demeurer votre priorité. Si toutefois vous croyiez qu'il y a présence de risque pour votre santé et sécurité, il est possible de remplir un formulaire « Déclaration d'un risque associé au travail pour les employés ». Pour accéder à l'information mentionnée ci-haut, visitez le portail RH, onglet santé-sécurité puis contraintes thermiques.



Marie-Ève Drolet Agente HSFA Membre du Comité SST



4